

5052 H 2131 4

5100

(1963-hh)



Compte rendu au Conseil sur l'évolution tarifaire

Année 1943

1er trimestre

C.A. 12. 5.43 6 IV

2ème trimestre

C.A. 8. 9.43 29 IV 1°

3ème trimestre

C.A. 10.11.43 14 IV

4ème trimestre

C.A. 9. 2.44 6 IV

Compte rendu au Conseil sur l'évolution tarifaire

9 février 1944

5100

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'administration
du 9 février 1944

QUESTION IV - Service Commercial

Evolution de la tarification (4ème trimestre 1943)

M. LE PRESIDENT soumet au Conseil le rapport sur l'évolution P.V. (p.1) de la tarification au cours du 4ème trimestre 1943.

Le Conseil prend acte de ce rapport.

Notes de séance (p.6)

M. LE PRESIDENT.- Vous avez reçu le rapport sur l'évolution de la tarification au cours du 4ème trimestre 1943. Ce rapport n'est d'ailleurs que le résumé des comptes rendus qui vous sont soumis chaque semaine.

En ce qui concerne les tarifs-voyageurs, il comprend les mesures suivantes : d'une part, certaines modifications aux articles 7 et 22 des tarifs généraux voyageurs, aux annexes auxdits tarifs et à certaines dispositions du Tarif Spécial des abonnements, comme conséquence de la nouvelle présentation des tableaux de distances voyageurs ; d'autre part, la suspension de l'application de tarifs provisoires concernant les communications avec l'Italie ; enfin, la réintégration des gares de Menton, de Menton-Garavan et de Fonten-George parmi les gares françaises.

En ce qui concerne les tarifs-marchandises, deux propositions sont relatives à l'inscription de nouvelles marchandises ou de nouvelles relations dans des tarifs réduits déjà en vigueur ; deux autres concernent la suppression ou la suspension de certaines

.....

tarifications réduites qui ne sont plus justifiées ; 10 propositions diverses portent sur des questions de détail ; enfin, 4 conventions et 1 proposition concernant les tarifs internationaux et de transit ont été également soumises.

Toutes ces propositions ont reçu l'approbation de M. le Ministre Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications et sont actuellement mises en vigueur, à la seule exception de deux prérérogations de conventions pour lesquelles la réponse ne nous est pas encore parvenue.

Le Conseil prend acte de ce Rapport.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du 9 février 1944

IV.- Service Commercial

- Evolution de la tarification (4ème trimestre 1943)

151

annexé

S.N.C.F.

Service Commercial

1ère Division 1/3

Etudes

n° 673

Paris, le 29 janvier 1944

N O T E

pour M.M. les Membres du Conseil d'Administration

Dans sa séance du 6 novembre 1940, le Conseil d'Administration a décidé qu'un rapport sur l'évolution de la tarification lui serait présenté tous les trois mois.

L'exposé ci-dessous a trait à la période du 1er octobre au 31 décembre 1943.

EXPOSE A - TARIFS VOYAGEURS

En ce qui concerne ces tarifs, une proposition a été faite au Secrétariat d'Etat aux Communications, tendant à apporter des modifications aux articles 7 et 22 des Tarifs Généraux Voyageurs, aux Annexes I et V aux dits tarifs, ainsi qu'aux Titres I et II du Tarif Spécial des Abonnements.

Ces modifications sont consécutives à la nouvelle présentation des tableaux de distances voyageurs.

D'autre part, l'application des tarifs provisoires suivants a été suspendue :

- France - Italie, par les points de transit franco-italiens.
- France - Hongrie Slovaquie par les points de transit franco-italiens,
- France - Suisse - Italie, d'une part, Croatie, Serbie, Roumanie, Albanie, Bulgarie, Grèce, Turquie, d'autre part, via Trieste.
- relations France - Italie via Brenner du tarif France Sud-Est européen via l'Allemagne.

Par ailleurs, les gares de Menton, Menton-Garavan et Fontan-George ont été réintégrées parmi les gares françaises.

Enfin, bien que la mesure ne soit entrée en application qu'au début du 1er trimestre de 1944 (le 10 janvier) il convient de signaler que les tarifs voyageurs viennent de subir un relèvement de l'ordre de 25 % dont les modalités seront précisées dans le prochain compte rendu.

EXPOSE B - TARIFS MARCHANDISES -

Ces tarifs ont donné lieu, pendant le trimestre, à 19 propositions ou communications dont le détail suit :

	(Mesures concernant l'inscription de nouvelles)merchandises ou de nouvelles relations dans (des tarifs réduits déjà en vigueur.....	2
Tarifs intérieurs	(Mesures concernant la suppression ou la suspension)de certaines tarifications réduites qui, en rai- (son des circonstances économiques actuelles, ne)sont plus justifiées.....	2
	(Propositions diverses (ajustements de textes, (etc).....	10
	(Conventions.....	4
Tarifs internationaux et de transit.....		1
		<hr/> 19

Aucune mesure particulière n'est à signaler concernant les propositions soumises à l'homologation au cours du 4ème trimestre 1943.

LE DIRECTEUR DU SERVICE COMMERCIAL,

Signé : BOYAUX

ANNEXE

au rapport trimestriel sur l'évolution de la tarification

Etat des propositions de tarifs marchandises soumises à l'Administration Supérieure du 1er octobre au 31 décembre 1943

N°	Nature des propositions	Date de soumission à l'Administration Supérieure	Date de mise en vigueur effective
	1°) Mesures concernant l'inscription de nouvelles marchandises ou de nouvelles relations dans les tarifs réduits déjà en vigueur.		
1	TARIF SPECIAL N° 129 - CHAPITRE 8 - Inscription de la gare de Châlons-sur-Marne.	25.10.43	1.11.43
2	TARIF SPECIAL P.V. n° 13 - CHAPITRE 16 - Insertion d'un nouveau barème applicable aux minerais de fer expédiés par rames de 180 tonnes à destination définitive des usines métallurgiques de la Rhur et extension à la gare de Pantin, en tant que destinataire, des prix prévus à ce chapitre.	16.12.43	1.2.44
	2°) Mesures concernant la suppression ou la suspension de certaines tarifications réduites qui ne sont plus justifiées.		
1	TARIF SPECIAL G.V. N° 23 - Suspension à titre provisoire des dispositions prévues au Chapitre 2 pour les fleurs fraîches coupées en provenance des départements des Alpes-Maritimes et du Var et à destination de gares désignées.	9.12.43	1.2.44
2	TARIF SPECIAL P.V. n° 7 - Prorogation jusqu'au 31.12.1944 de la suspension d'application prévue jusqu'au 14.2.1944 de divers chapitres et paragraphes dudit tarif	9.12.43	15.2.44
	3°) Propositions diverses (ajustements de textes, etc....)		
1	TARIFS SPECIAUX P.V. n° 7, 12, 13, 14 et 24 - Extension à Montluçon-Eau de certaines tarifications prévues pour Montluçon-Ville	7.10.43	1.12.43
2	TARIFS SPECIAUX n° 7, 9, 11, 14, 17, 19, 23 et 26 - Relèvement de 4 fra par tonne du droit de transbordement en tarification commune S.N.C.F. Cie du Chemin de fer de Montcharra - La Rochette-Allevard-les-Bains	22.10.43	15.11.43
3	TARIFS GENERAUX POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES - Article 25 - Modifications des dispositions de cet article pour l'envoi de la lettre d'avis	28.10.43	15.12.43
4	TARIFS DES PETITS COLIS - Inscription aux articles "Bulletin d'expédition" des chapitres 1er, 2 et 3, d'un renvoi rasant à l'expéditeur obligation de remettre un bulletin d'expédition par colis	11.11.43	1.1.44
5	TARIF SPECIAL N° 129 - CHAPITRE 16 - Limitation à certaines gares des chemins de fer du Doubs et de la Côte d'Or de l'acceptation des transports en cadres en provenance ou à destination de ces gares et modification des dimensions et poids maxima des cadres admis sur les lignes précitées.	10.11.43	15.11.43
6	TARIF SPECIAL G.V. N° 29 - CHAPITRE 4 - Modifications des dispositions de l'article 13 en ce qui concerne le minimum de poids à considérer pour l'établissement de la taxe applicable aux wagons chargés et suppression dans l'article 61, de l'indication du chapitre 8, § III A) du tarif spécial G.V. n° 3.	19.11.43	1.1.44
7	TARIFS GENERAUX, CONDITIONS GENERALES D'APPLICATION DES TARIFS SPECIAUX G.V. et P.V. - Prorogation de certaines dispositions venant à expiration le 31.12.43	18.11.43	1.1.44
8	TARIF DES EXPEDITIONS EXPRESSE - Aménagement des prix	23.12.43	15.2.44

Numéro	Nature des propositions	Date de soumission à l'Administration Supérieure	Date de mise en vigueur effective
9	<u>TARIF DES PETITS COLIS ET TARIFF SPECIAL POUR LE TRANSPORT DIRECT DES COLIS AGRICOLES EN PROVENANCE DE L'ALGERIE</u> - Relèvement de 50 à 60 frs de la valeur limite des marchandises admises à bénéficier de ces tarifs	23.12.43	1-2-44
10	<u>ANNEXE D AUX TARIFFS GENERAUX - ANNEXE C AUX CONDITIONS D'APPLICATION DES TARIFFS SPECIAUX - TARIFFS SPECIAUX</u> P.V. n° 7, 14 et 29, chap. 4 et <u>TABLEAU IV ANNEXE AU TARIFF SPECIAL N° 129. CHAPITRE 16</u> - Suppression des dispositions communes à la S.N.C.F. et au Chemin de fer d'intérêt local du Département des Ardennes (ligne de Monthermé à Monthermé - Laval-Dieu et à Monthermé-Phade).	23.12.43	1-1-44
	4°) Conventions		
1	Convention tarifaire avec la Commission Interprofessionnelle pour l'exportation des fruits à cidre	2.10.43	1.10.43
2	Prorogation jusqu'au 31.12.44 de la Convention passée avec la Société anonyme des Eaux minérales de Ste-Romain Le Puy (Loire)	23.10.43	
3	Prorogation jusqu'au 31.12.1944 de la Convention passée avec la Source Avellan à Ganestelle (Ardèche).	3.12.43	
4	Avenant à la Convention tarifaire conclue avec la Société "Rhura CaEman".	16/12.43	1-2-44
	5°) Tarifs internationaux et de transit		
1	<u>TARIF INTERNATIONAL POUR LE TRANSPORT A PETITE VITESSE DES MARCHANDISES PAR VAGON COMPLET ECHANGÉES ENTRE L'ENSEMBLE DU REICH ALLEMAND, d'UNE PART, et l'ESPAGNE, LE PORTUGAL et LEURS AU-DELA, D'AUTRE PART, EN TRANSIT PAR LA FRANCE.</u>	16.10.43	1.11.43

10 novembre 1943

5100

QUESTION IV - Service Commercial

Evolution de la tarification (3ème trimestre 1943)

P.V. (p.6) M. LE PRESIDENT soumet au Conseil le rapport sur l'évolution de la tarification au cours du 3ème trimestre 1943.

Le Conseil prend acte de ce Rapport.

Notes de séance (p.14)

M. LE PRESIDENT.- ainsi qu'il ressort du rapport qui vous a été distribué, les modifications tarifaires ont été très réduites au cours du 3ème trimestre.

En ce qui concerne les tarifs-voyageurs, seules deux conventions ont été signées. En ce qui concerne les tarifs-marchandises, 20 propositions ont été présentées. Une est relative à l'inscription de nouvelles marchandises ou de nouvelles relations dans les tarifs en vigueur, une autre concerne la suppression ou la suspension de certaines tarifications réduites qui n'ont plus d'objet dans les circonstances actuelles ; 3 sont relatives à des mesures prises pour améliorer la rotation du matériel ; enfin, on compte 10 propositions diverses, 4 conventions et 1 proposition relative aux tarifs internationaux et de transit.

Il vous a été d'ailleurs déjà rendu compte de toutes ces propositions en leur temps.

Le Conseil prend acte de ce Rapport.

st

S.N.C.F.
SERVICE COMMERCIAL

25 octobre 1943

1ère div. 1/3
Etudes

NOTE

pour Messieurs les Membres du Conseil d'Administration

Dans sa séance du 6 novembre 1940, le Conseil d'Administration a décidé qu'un rapport sur l'évolution de la tarification lui serait présenté tous les trois mois.

L'exposé ci-dessous a trait à la période du 1er juillet au 30 septembre 1943.

Exposé A - Tarifs Voyageurs

En ce qui concerne ces tarifs, aucune proposition tarifaire n'a été présentée au cours de ce trimestre.

Deux conventions ont été signées avec des services publics :

- la première est applicable aux transports de voyageurs et de bagages effectués pour le compte du Secrétariat d'Etat à l'Intérieur, à l'exclusion des transports intéressant la Direction des Réfugiés qui font l'objet de conventions distinctes;
- la deuxième, conclue avec le Commissariat Général Interministériel à la Main d'Oeuvre, fixe les conditions de transport et de règlement des personnes affectées ou mutées par application des lois sur le service du travail obligatoire.

Exposé B - Tarifs Marchandises

Ces tarifs ont donné lieu, pendant le trimestre, à 20 propositions ou communications dont le détail suit :

.....

	{ Mesures concernant l'inscription de nouvelles marchandises ou de nouvelles relations dans des tarifs réduits déjà en vigueur	1
TARIFS INTERIEURS	{ Mesures concernant la suppression ou la suspension de certaines tarifications réduites qui, en raison des circonstances économiques actuelles, ne sont plus justifiées	1
	{ Mesures prises pour améliorer l'utilisation et la rotation du matériel	3
	{ Propositions diverses (ajustements de textes, etc..)	10
	{ Conventions	4
	Tarifs internationaux et de transit	1
		<hr/>
		20

Aucune mesure particulière n'est à signaler concernant les propositions soumises à l'homologation au cours du 3ème trimestre 1943.

LE DIRECTEUR DU SERVICE COMMERCIAL,

BOYAUX

au rapport trimestriel sur l'évolution de la tarification

Etat des propositions de tarifs marchandises soumises à l'Administration Supérieure du 1er juillet au 30 septembre 1943

N°	Nature des propositions	Date de soumission à l'Administration Supérieure	Date de mise en vigueur effective
	5° - Conventions		
1	Prorogation jusqu'au 30 juin 1944 de la Convention passée avec l'Etablissement hydro-minéral Volvic-Pure à Volvic	10/7/43	10/11/43
2	Prorogation jusqu'au 30 juin 1944 de la Convention passée avec le Consortium de Produits chimiques et d'entretien à Bezons	29/7/43	15/9/43
3	Prorogation du 1/1/44 au 31/12/44 de 23 conventions tarifaires conclues pour le transport des eaux minérales	4/9/43	1/1/44
4	Prorogation du 1/1/44 au 31/12/44 de 12 conventions tarifaires conclues pour le transport d'apéritifs, liqueurs, etc...	4/9/43	1/1/44

N°	Nature des propositions	Date de soumission à l'Administration Supérieure	Date de mise en vigueur effective
	1°) Mesures concernant l'inscription de nouvelles marchandises ou de nouvelles relations dans les tarifs réduits déjà en vigueur.		
1	Tarif Spécial n° 12 - Insertion au chapitre 1er, de la bauxite calcinée en morceaux.	9/9/43	
	2°) Mesures concernant la suppression ou la suspension de certaines tarifications réduites qui ne sont plus justifiées.		
1	Tarif spécial P.V. n° 27 - Suppression des dispositions du chapitre 13 (Déchets de peaux, de Laboutaire à Vincennes-Fontenay).	22/7/43	1/9/43
	3°) Mesures prises pour améliorer l'utilisation et la rotation du matériel		
1	Tarifs spéciaux P.V. n° 25 et 26 - Insertion dans les conditions d'application communes aux différents chapitres d'une clause prévoyant que les cadres ou autres emballages démontables doivent être démontés et leurs parties solidement liées en fardeaux.	1/7/43	15/8/43

N°	Nature des propositions	Date de soumission à l'Administration Supérieure	Date de mise en vigueur effective
2	<u>Tarifs généraux pour le transport des marchandises</u> - Suppression du renvoi (1) de l'article 13 (utilisation de la capacité et du port des wagons).	5/8/43	15/9/43
3	<u>Tarif spécial n° I29 Chap. 16</u> - Insertion à l'article 25 d'un renvoi stipulant qu'à titre temporaire le Chemin de fer peut exiger que le déchargement des cadres vides soit effectué par le public dans les gares non pourvues d'appareils de levage d'une force suffisante.	16/9/43	
4° - Propositions diverses (ajustements de textes, etc ...)			
1	<u>Tarif spécial P.V. n° 18</u> - Modification du dernier alinéa du chapitre 1er § II-A) en ce qui concerne la taxation des transports d'air comprimé, d'ammoniac (gaz) liquéfié, etc ...	22/7/43	1/9/43
2	<u>Tarif spécial G.V. n° 3, chap. 1er</u> - Abaissement des minima de tonnage exigés pour certains fruits et légumes expédiés en wagons frigorifiques ou réfrigérants.	22/7/43	1/9/43
3	<u>Tarif spécial G.V. n° 29 chap. 4</u> - Modification des articles 15 et 17 en vue d'accorder la gratuité du transport à la totalité de la glace chargée dans les wagons isothermes ou réfrigérants pour la conservation de la marchandise.	22/7/43	1/9/43
4	<u>Tarif spécial P.V. n° 3</u> - Modification des dispositions du chap. 1er § II concernant le transport des pommes de terre vieilles en sacs	22/7/43	1/9/43

N°	Nature des propositions	Date de soumission à l'Administration Supérieure	Date de mise en vigueur effective
5	<u>Tarifs Généraux pour le transport des marchandises - Tarif spécial n° I29 - chap. 16</u> Insertion au renvoi (1) des articles 45 et 49 des Tarifs Généraux et au renvoi (5) de l'article 4 du Tarif I29 chap. 16 d'un texte précisant qu'aucun wagon ou cadre ne peut être demandé plus de 15 jours à l'avance	22/7/43	1/9/43
6	<u>Tarif spécial P.V. n° 6</u> - Relèvement des prix fermes prévus au chap. 201 pour le transport, par voie mixte, des eaux minérales.	12/8/43	1/10/43
7	<u>Tarif international pour le transport à petite vitesse des combustibles minéraux à l'Allemagne sur l'Italie via Modène</u> - Modifications diverses	13/8/43	1/8/43
8	<u>Tarif spécial P.V. n° 3</u> - Modifications à apporter aux chapitres 66, 152, 157 §§ I à VII, 161, 162 et 163 dans le but de redresser certaines erreurs matérielles	26/8/43	15/10/43
9	<u>Tarifs généraux pour le transport des marchandises et Tarif des Petits Colis</u> - Modification de l'article 22 des Tarifs Généraux et de l'article 9 du Chapitre 1er du Tarif des Petits Colis	26/8/43	15/10/43
10	<u>Tarif des Petits Colis et Tarif Spécial pour le transport des colis agricoles en provenance de l'Algérie</u> Relèvement de 40 à 50 fr le kg de la valeur limite des marchandises admises au bénéfice de ces tarifs.	16/9/43	
11	<u>Tarif spécial G.V. 3</u> - Extension des prix du tarif aux animaux vivants dont la valeur déclarée excède 350 fr par tête moyennant paiement d'une taxe supplémentaire.	16/9/43	

8 septembre 1943

5100

QUESTION IV - Service Commercial

1°) Evolution de la tarification (2ème trimestre 1943).-

M. LE PRESIDENT soumet au Conseil le rapport sur l'évolution de la tarification pendant le 2ème trimestre 1943.

P.V.(p.6)

Le Conseil prend acte de ce rapport.

Sténo (p.29)

M. LE PRESIDENT.- Vous avez reçu communication d'un rapport sur cette question.

En ce qui concerne les tarifs-voyeurs, aucune proposition tarifaire n'a été présentée. Une convention a été signée avec le Secours National pour le paiement différé des transports des personnes auxquelles cet organisme vient en aide ; en outre, il a été décidé de laisser jouer la clause de tacite reconduction, pour l'année 1944, du traité d'assurances des bagages passé avec la Compagnie Européenne d'assurances des marchandises et des bagages.

En ce qui concerne les tarifs-marchandises, les propositions ont été au nombre de 15 ; 5 sont relatives aux mesures concernant l'inscription de nouvelles marchandises ou de nouvelles relations dans les tarifs réduits en vigueur. Une est relative aux mesures concernant la suppression ou la suspension de certaines tarifications réduites qui ne sont pas justifiées ; 9 ont trait à des propositions diverses et 1 concerne une convention.

Toutes ces propositions vont ont déjà été présentées au cours du trimestre ; elles ont toutes été approuvées, à l'exception de deux qui se sont heurtées à un veto de la H.V.D., l'une relative à la tarification des viandes fraîches et abats transportés en wagons ou cadres isothermes, l'autre relative à l'augmentation des indemnités de retard pour les wagons appartenant à une administration étrangère.

lère div. 1/3
Etudes

N O T E

pour Messieurs les Membres du Conseil
d'Administration

Dans sa séance du 6 novembre 1940, le Conseil d'Administration a décidé qu'un rapport sur l'évolution de la tarification lui serait présenté tous les trois mois.

L'exposé ci-dessous a trait à la période du 1er ^{and} janvier au ~~31 mars~~ 1943.
30 juin

Exposé A - Tarifs Voyageurs

En ce qui concerne ces tarifs, aucune proposition tarifaire n'a été présentée au cours du trimestre.

Une Convention a été signée avec le Secours National, pour le transport sans paiement préalable des personnes auxquelles vient en aide cet Organisme.

En outre, il a été décidé de laisser jouer la clause de reconduction, pour l'année 1944, du Traité d'assurance des bagages passé avec la Cie Européenne d'assurance des marchandises et des bagages.

Exposé B - Tarifs Marchandises

Ces tarifs ont donné lieu, pendant le trimestre, à 13 propositions ou communications dont le détail suit :

	{ Mesures concernant l'inscription de nouvelles marchandises ou de nouvelles relations dans les tarifs réduits déjà en vigueur	3
TARIFS	{ Mesures concernant la suppression ou la suspension de certaines tarifications réduites qui, en raison des circonstances économiques actuelles, ne sont pas justifiées	1
INTERNATIONAUX	{ Propositions diverses (ajustement de textes, etc ..)	8
ET DE TRANSIT	{ Convention	1
<u>TARIFS INTERNATIONAUX ET DE TRANSIT</u>		Néant

*2 notes
- mesures réduites
- mesures de transit*

TRAFIC INTERIEUR

Comme au cours des trimestres précédents, notre action a porté notamment sur l'adaptation de notre tarification aux circonstances actuelles. A noter particulièrement notre proposition d'unification des diverses tarifications applicables aux viandes dans le cadre du Tarif G.V. n° 3, destinée à nous placer en meilleure posture pour lutter, après guerre, contre la concurrence. La mise en vigueur de cette proposition doit coïncider avec un relèvement autorisé du prix de vente de la viande.

A noter également notre proposition du 4 juin 1943 qui limite à 10 frs par kilog la valeur des fruits et légumes susceptibles d'être taxés aux prix et conditions du tarif G.V. 3 et qui laisse néanmoins au public la possibilité de bénéficier de ce tarif pour les produits de l'espèce d'une valeur supérieure moyennant la perception d'une surtaxe.

P. LE DIRECTEUR DU SERVICE COMMERCIAL,

MARCOIS.

ANNEXE

au rapport trimestriel sur l'évolution de la tarification

Etat des propositions de tarifs marchandises soumises à l'Administration
Supérieure, du 1^{er} avril au 30 juin 1943

N°	Nature des propositions	Dates	
		de soumission à l'Administration Supérieure	de mise en vigueur effective
	1°) Mesures concernant l'inscription de nouvelles marchandises ou de nouvelles relations dans les tarifs réduits déjà en vigueur.		
1	<u>TARIF SPECIAL G.V. n° 3</u> - Création dans le chapitre Ier d'une tarification spéciale en faveur des viandes fraîches et des abats transportés dans des wagons ou dans des cadres isothermes, etc... et suppression corrélatrice des dispositions prévues en faveur des mêmes produits aux chap. 6 § VIII, 7 § VI, 9 §§ VII et VIII, 13 § II et 17 § VIII	29.4.1943	-
2	<u>TARIF DES EXPEDITIONS EXPRESS</u> - Remise en application des dispositions du tarif pour des marchandises désignées expédiées sous certaines conditions	6.5.1943	21.6.1943
3	<u>TARIF SPECIAL G.V. n° 100</u> - Création d'un prix d'application pour le pesage des wagons de groupage expédiés de Caen, Cholet, Flers, Lisieux, Le Mans, Nantes, La Roche s/Yon et Saumur sur toutes gares S.N.C.F.	4.6.1943	-
	2°) Mesures concernant la suppression ou la suspension de certaines tarifications réduites qui ne sont plus justifiées.		
1	<u>TARIF P.V. n° 13, CHAP. 9, § III</u> Suspension des dispositions de ce §.	1.4.1943	11.5.1943

N°	Nature des propositions	Dates	
		de soumission à l'Administration Supérieure	de mise en vigueur effective
	3° - Propositions diverses		
1	<u>ANNEXE C aux Tarifs Généraux pour le transport des marchandises -</u> - Inscription des gares de Clermont-Ferrand et de Le Pouzin - Suppression des renvois 40 et 19 figurant en regard des gares de Comines-France, Halluin et Maulde-Mortagne - Substitution du renvoi (40) au renvoi (48) figurant en regard de Rouen-Mertainville	23.4.1943	1.5.1943
2	<u>TARIF SPECIAL n° 129, Chap. 5 - Modifications du tarif</u>	6.5. 1943	-
3	<u>TARIFS GENERAUX POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES ET CONDITIONS GENERALES D'APPLICATION DES TARIFS SPECIAUX</u> - Modification des articles 23 et 63 des Tarifs Généraux - Aménagement des dispositions de l'article 18 Titre I des Tarifs Spéciaux	13.5.1943	-
4	<u>TARIFS SPECIAUX G.V. & P.V. - Prorogation jusqu'au 30 juin 1944, des dispositions venant à l'expiration le 30 juin 1943</u>	20.5.1943	-
5	<u>TARIF SPECIAL G.V. n° 3 - Limitation de la valeur des fruits et légumes et création d'une taxe pour couvrir l'excédent de valeur</u>	4.6.1943	-
6	<u>TARIF SPECIAL P.V. n° 29, Chap. 2 - Suspension dans les articles 4 et 5 des dispositions prévoyant le doublement des indemnités de retard pour les wagons appartenant à une Administration de chemins de fer étrangère</u>	10.6.1943	-
7	<u>TARIF SPECIAL P.V. n° 29, Chap. 4 Art. 3 d) - Insertion d'une clause rendant obligatoire pour les wagons particuliers comportant plusieurs réservoirs, l'inscription de la contenance de chacun de ces réservoirs.</u>	24.6.1943	-

N°	Nature des propositions	Dates	
		de soumission à l'Administration Supérieure	de mise en vigueur effective
7 suite	<u>ART. 5 - Fixation à 2 ans 1/2 du délai de 2 ans prévu pour la révision des wagons de particuliers</u>	24.6.1943	-
8	<u>TARIF SPECIAL P.V. n° 9, Chap. 2, § V - Abaissement à 5 T. de la condition de tonnage fixée pour les serments adressés à une usine de carbonisation ou de distillation</u>	24.6.1943	-
	4° - Conventions		
1	Conclusion d'une convention avec la Compagnie Volsoise d'Eaux Minérales de Vols-les-Brins pour le transport d'eaux minérales et des emballages vides en retour correspondants	4.6.1943	-

12 mai 1943

5100

QUESTION IV - Service Commercial

- Evolution de la tarification (1er trimestre 1943)

I.V (p. 2)
M. LE PRÉSIDENT soumet au Conseil le rapport sur l'évolution de la tarification pendant le 1er trimestre 1943.

Le Conseil prend acte de ce rapport.

Sténo (p. 6)

M. LE PRÉSIDENT, - En ce qui concerne les tarifs-voysgeurs, ^{passé} il a été seulement ~~xxx~~ deux conventions, l'une avec le Secrétariat d'Etat à la Santé, pour les indigents bénéficiaires des lois d'assistance, l'autre avec le Secrétariat d'Etat à l'Intérieur pour les indigents regagnant le lieu de leur naissance ou de leur domicile ou allant chercher du travail. Il s'agit seulement de mises au point qui étaient nécessaires pour l'exécution de ce trafic.

En ce qui concerne les tarifs-marchandises, 21 propositions ont été présentées au cours du 1er trimestre 1943. Il vous en a été d'ailleurs rendu compte au fur et à mesure. Elles ont toutes été homologuées, à l'exception de deux : l'une concernait les tarifs généraux pour le transport des marchandises et était relative aux tarifs d'exportation ; elle avait été homologuée par le Ministre, mais s'est heurtée à un veto de la part des autorités d'occupation. L'autre était relative à certaines modifications des dispositions applicables aux transports des pommes de terre vieilles en sacs. Elle a été écartée par le Secrétaire d'Etat aux Communications qui a demandé que l'étude soit reprise sur de nouvelles bases. Elle se poursuit actuellement.

Le Conseil prend acte de ce rapport.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du 12 mai 1943

IV. - Service Commercial :

- Evolution de la tarification (1er trimestre 1943)

Par . .

So .

S.N.C.F.

Service Commercial

1ère Division 1/3
Etudes

avril 1943

NOTE

pour Messieurs les Membres du Conseil d'Administration

Dans sa séance du 6 novembre 1940, le Conseil d'Administration a décidé qu'un rapport sur l'évolution de la tarification lui serait présenté tous les trois mois.

L'exposé ci-dessous a trait à la période du 1er janvier au 31 mars 1943.

Exposé A - Tarifs Voyageurs -

En ce qui concerne ces tarifs, deux Conventions importantes ont été élaborées au cours du trimestre :

- l'une avec le Secrétariat d'Etat à la Santé au sujet des indigents bénéficiaires des lois d'assistance,

- l'autre avec le Secrétariat d'Etat à l'Intérieur, ayant trait aux indigents regagnant le lieu de leur naissance ou de leur domicile ou allant chercher du travail.

Ces conventions ne sont pas encore signées, mais sont entrées néanmoins en application dès l'accord réalisé entre les Administrations participantes sur leurs dispositions essentielles.

La conclusion de ces deux conventions répondait à un besoin urgent. En effet, malgré la dénonciation à la date du 31 décembre 1941 de l'ancien régime appliqué aux indigents, les collectivités publiques (départements, communes) qui n'avaient pas été avisées par les organismes administratifs intéressés de la suppression du régime en cause, avaient continué à opérer comme par le passé en délivrant notamment aux indigents des pièces qui ne pouvaient plus être acceptées par les gares. Cet état de choses provoquait de nombreuses difficultés du fait que les gares auxquelles des instructions très précises avaient été données, refusaient l'exécution des transports de l'espèce dans les conditions antérieures.

Aux termes des deux nouvelles conventions, les indigents sont transportés sans paiement immédiat contre remise à la gare de départ d'un bon d'un modèle unifié et les frais correspondants sont facturés mensuellement au Département (ou à la Commune) émetteur de bon, aux prix des Tarifs Commerciaux.

.....

B - Tarifs Marchandises -

Ces tarifs ont donné lieu, pendant le trimestre, aux propositions ou communications dont le détail suit :

Tarifs intérieurs	} - Mesures concernant l'inscription de nouvelles marchandises ou de nouvelles relations dans des tarifs réduits déjà en vigueur..... 3	}	21	
				} - Mesures concernant la suspension ou la suppression de certaines tarifications réduites qui, en raison des circonstances économiques actuelles, ne sont plus justifiées..... 2
				- Conventions..... 6
Tarifs internationaux et de transit..... Néant			21	

Trafic intérieur

La concurrence des autres moyens de transport continuant à être pratiquement nulle à l'heure actuelle, aucune mesure de défense contre les autres voies n'a été prise pendant ce trimestre.

Les modifications tarifaires ont eu notamment pour but d'adapter notre tarification aux circonstances actuelles.

Trafic international et de transit

Aucune mesure spéciale n'a été prise concernant ce trafic.

LE DIRECTEUR DU SERVICE COMMERCIAL,
BOYAUX.

N°	Nature des propositions	Date de la soumission à l'Administration Supérieure
4°- Conventions		
1	Conclusion d'une convention avec la Société anonyme des eaux minérales de St-Romain-le-Puy pour le transport des eaux minérales et des emballages vides en retour	14/1/1943
2	Prorogation jusqu'au 31/12/43 de la convention conclue avec les Sources d'Eaux minérales du Pestrin à Pont de Labèrune pour le transport des eaux minérales et des emballages vides en retour.	14/1/1943
3	Conclusion d'une convention avec la Source Avellan à Genestelle par Antraigues (Ardèche) pour le transport des eaux minérales et des emballages vides en retour	25/2/1943
4	Prorogation de 16 conventions passées avec diverses Sociétés d'Eaux minérales et d'apéritifs venant à expiration le 30/6/1943	
	Dénonciation des conventions passées avec la Sté Anonyme St-Ange et la Sté Générale des Eaux de Vals venant à expiration le 30/6/43.	20/3/1943
5	Avenant à la Convention tarifaire Labbé François à Viron (Isère).	25/3/1943
6	Prorogation jusqu'au 30 juin 1944 de la Convention passée avec la Sté Anonyme des produits du Lion Noir	25/3/1943

au rapport trimestriel sur l'évolution de la
tarification

Etat des propositions de tarifs marchandises
soumises à l'Administration Supérieure du 1er janvier au 31 mars 1943

N°	Nature des propositions	Date de la soumission à l'Administration Supérieure
	1°) Mesures concernant l'inscription de nouvelles marchandises ou de nouvelles relations dans les tarifs réduits déjà en vigueur.	
1	<u>Tarif spécial P.V. n° 11</u> - Addition au chap. 51 § II d'une clause stipulant que les prix prévus à ce § sont, le cas échéant, appliqués concurremment avec les dispositions du tarif P.V. n° 29, chap. 1er.	21/1/43
2	<u>Tarif spécial P.V. n° 100</u> - Création d'un § III au chapitre 2 pour les transports convoyés des maisons d'épicerie à succursales multiples	25/2/43
3	<u>Tarif spécial P.V. n° 6</u> - Rétablissement de la tarification réduite consentie à titre temporaire en 1942, en faveur des transports de glace effectués sur des relations et suivant des acheminements concertés avec la S.N.C.F. en vue d'utiliser les wagons isothermes ou réfrigérants en retour et à destination de centres de glaçage des wagons réfrigérants.	18/3/43
	2°) Mesures concernant la suppression ou la suspension de certaines tarifications réduites qui ne sont plus justifiées	
1	<u>Tarifs Généraux pour le transport des marchandises</u> - Insertion à l'article 32 d'un renvoi prévoyant la suspension des dispositions des alinéas 2° et 3° du Titre II (Application immédiate des tarifs d'exportation).	25/3/43
2	<u>Tarif à vitesse unique pour le transport des animaux vivants.</u> Suspension de l'application des dispositions du § III "Modification du chargement en cours de route" des conditions d'application communes aux chap. 1er, § III, 5, 7, 8, 9, 11, 13, 51 et 56, § II	25/3/43

N°	Nature des propositions	Date de la soumission à l'Administration Supérieure
	3°) Propositions diverses	
1	<u>Tarif spécial P.V. n° 1</u> - Extension au § I du chap. 1er des dispositions des chapitres 1er, § II et 57 du même tarif relatives aux plombage et cadénassage des wagons	14/1/1943
2	<u>Tarifs généraux pour le transport des marchandises</u> - Modification des articles 9 (Arrondissement des prix) et 23 (Déboursés).	21/1/1943
3	<u>Tarifs généraux pour le transport des marchandises</u> - Addition à l'Annexe B d'une disposition relative au calcul des distances pour les transports en provenance ou à destination de certaines gares.	28/1/1943
4	<u>Annexe C aux tarifs généraux pour le transport des marchandises</u> . Additions, modifications et suppressions à la liste des gares dans lesquelles le chemin de fer se charge, sauf exceptions prévues, de l'accomplissement des formalités en douane.	30/1/1943
5	<u>Tarif spécial G.V. n° 3</u> - Relèvement des prix fermes et des barèmes spéciaux qui figurent dans divers chapitres du tarif et qui comprennent les frais de livraison ou d'enlèvement à domicile dans Paris	4/2/1943
6	<u>Tarifs spéciaux P.V. n° 7, 12, 13, 14, 17, 18 et 19</u> - Création d'une nouvelle surtaxe et relèvement du droit de transbordement en tarification commune S.N.C.F. - Régie départementale des voies ferrées du Dauphiné.	18/2/1943
7	<u>Classification générale des marchandises et tarifs spéciaux P.V. n° 18 et 22</u> - Inscription à la classification et au P.V. 18 d'un renvoi donnant la définition des "lessives" et au P.V. 22 d'un renvoi donnant celle de l'ammo-nitrate granulé.	18/2/1943
8	<u>Tarifs spéciaux P.V. n° 6, 7, 11, 12, 18 et 26</u> - Création d'une surtaxe spéciale pour les transports effectués aux conditions de certains chapitres communs à la S.N.C.F. et aux Chemins de fer de l'Est de Lyon.	26/2/1943
9	<u>Tarifs généraux pour le transport des marchandises</u> - Modification de l'art. 22 - Titre II - Montant des droits applicables aux remboursements.	4/3/1943
10	<u>Tarif spécial P.V. n° 3, chap. 1er - § II</u> - Modification des dispositions applicables aux pommes de terre vieilles en sacs.	19/3/1943